

Vers une modification des règles relatives au pluralisme dans les médias ?

Les récents démêlés autour de la question de la comptabilité du temps de parole de l'UDF par le CSA lui ont fait prendre conscience de la nécessité d'une évolution de certaines règles en matière de pluralisme. Le Conseil a donc dressé le bilan du comportement des chaînes de télévision en la matière ces quinze dernières années et fait des propositions pour une éventuelle réforme du système actuel. Parmi les points susceptibles d'évoluer figure la règle des trois tiers, qui prévoit un tiers du temps de parole pour le gouvernement, un tiers pour la majorité et un tiers pour l'opposition. Parmi les quatre options avancées, le CSA propose un nouvel équilibre entre le gouvernement et sa majorité parlementaire, d'une part, et l'opposition parlementaire, d'autre part, avec 60 % à 65 % de temps de parole pour les premiers et des 35 % à 40 % pour le second. Surtout, le CSA créerait une catégorie supplémentaire pour « décompter les temps de parole de personnalités membres de formations parlementaires dont l'appartenance à la majorité ou à l'opposition ne serait pas avérée ». L'ensemble des propositions est actuellement soumis aux partis politiques qui seront en outre reçus par le Conseil fin septembre. Quoi qu'il en soit, la réforme, si elle voit le jour, interviendrait après les élections présidentielles et législatives de 2007.